

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

Ce genre de protection devrait exister dans ce projet de loi parce que les actionnaires des Arsenaux canadiens limitée sont les Canadiens, au nombre de 25 millions environ; c'est vous et moi, monsieur le Président, et tous les autres Canadiens. Par définition, un actionnaire dicte la politique à suivre, et il devrait avoir des informations sous la main. Dans ce cas-ci, nous les membres de ce parti, les travailleurs et l'Alliance de la Fonction publique, essayons d'expliquer au gouvernement que les actionnaires canadiens ne sont pas entièrement satisfaits de ce projet de loi.

Cet après-midi, des orateurs des deux partis de l'opposition ont parlé de ce qui tracasse le plus le syndicat et les travailleurs, le risque que les cotisations de pension des travailleurs ne soient minées. Ils disent au gouvernement que c'est tant pis s'il s'agit d'une décision politique et s'il a la volonté politique de privatiser cette société, mais ils veulent la garantie que l'argent investi au fil des ans soit protégé et que si les Arsenaux passent à une entreprise de génie québécoise privée, les droits à la pension soient protégés, sinon, ils veulent pouvoir choisir eux-mêmes un régime de pension. Donnons-leur ce choix parce qu'ils le méritent.

Ces personnes travailleront pour une nouvelle société. Elles occuperont les mêmes emplois, et elles toucheront probablement le même salaire. N'est-il pas logique dès lors que les contributions au régime de pension soient garanties dans une certaine mesure pour qu'ils sachent qu'eux et leur famille ne souffriront pas du changement? C'est logique, et j'aurais tendance à croire que tous les députés approuvent ce principe. Je crois pouvoir présumer sans risque d'erreur qu'il en est ainsi, car ce n'est que juste et équitable, mais nous de ce côté-ci de la Chambre nous demandons pourquoi le gouvernement ne tire pas la situation au clair pour ces 800 travailleurs.

Le gouvernement ne peut pas, simplement parce qu'il est le gouvernement, changer les règles du jeu au cours de la partie. Ce serait peut-être différent si le gouvernement décrivait le genre l'offre globale qui serait faite aux nouveaux travailleurs. Mais le gouvernement ne peut tout simplement pas compter à traiter d'une façon qui manque beaucoup de dignité des employés qui travaillent pour cette entreprise depuis de très nombreuses années. Or c'est exactement ainsi que se conduit le gouvernement.

Le gouvernement a décidé, en proposant un amendement, d'offrir un régime de retraite qu'il estime juste. Il ne peut pas faire ça. Comme il privatise cette société, le gouvernement devrait tout faire en même temps. Il devrait s'occuper de chacun des aspects de cette transaction.

Ce que le gouvernement est en train de faire est mauvais. On laisse entendre que le gouvernement est intéressé à certains aspects de cette transaction plus qu'à d'autres. Nous constatons que le gouvernement ne se préoccupe pas du bien-être de 800 familles. Le gouvernement ne se préoccupe pas des investissements qu'ont fait ces 800 employés. Cela ne nous étonne pas, jusqu'à un certain point, parce que nous savons ce que le gouvernement pensait des retraités il y a quelques mois. Le gouvernement était prêt, malgré le contrat social signé par les citoyens de tout le pays, à grignoter et désindexer partiellement leur pension de vieillesse. Ses efforts en ce sens ont tourné court grâce à l'action conjuguée des retraités et des partis d'opposition. Aujourd'hui, le gouvernement ne s'en

prend pas aux pensions des personnes âgées mais à celles d'individus encore dans la fleur de l'âge. Le gouvernement s'attaque maintenant aux familles ouvrières, et c'est mal. C'est pourquoi les députés de mon parti peuvent trouver quelque mérite à la proposition de retarder l'adoption de cette mesure.

Je ne me soucie pas nécessairement du laps de temps durant lequel elle pourrait être retardée. Ce pourrait être un an, deux ans ou un mois. Je tiens à ce que l'on ait l'occasion de l'étudier plus en profondeur. Nous voulons qu'on lui consacre suffisamment de temps pour s'assurer que ce soient les travailleurs et non les sociétés multinationales ou les grandes firmes d'ingénierie qui soient protégés, car ce sont les travailleurs qui ont contribué à rendre l'entreprise intéressante pour le secteur privé. Cela m'amène à un autre point.

Les 25 millions d'actionnaires canadiens veulent également connaître la pensée du gouvernement conservateur en ce qui concerne les sociétés d'État. On donne aux gens des indices contradictoires. Il y a quelques mois à peine, lors du débat sur la vente de De Havilland, bien des députés ont pris la parole pour dire qu'il nous fallait vendre cette société de la Couronne, et quand ils devaient chercher une raison pour le justifier parce qu'ils ne pouvaient pas en trouver de très bonnes, ils finissaient par dire que c'était parce que cette société était déficitaire. Ce n'est pas que j'approuve cette vue étroite ou cette conception étriquée, mais si c'était là leur raison pour vendre De Havilland, une société de la Couronne, à des intérêts privés, je serais porté à croire qu'une certaine logique les ferait considérer les autres sociétés d'État du même oeil. Pourquoi deux poids, deux mesures?

● (1600)

La société Les Arsenaux canadiens Limitée a constamment affiché des bénéfices entre 1980 et 1985. En 1984-1985, elle déclarait des bénéfices de 11.3 millions de dollars. Elle possède des actifs de plus de 126.4 millions et a réalisé un total cumulatif de 36 millions de bénéfices au cours des trois dernières années. Elle a également pour 200 millions de dollars de commandes. Les conservateurs ont pour principe de ne vendre que les entreprises qui perdent de l'argent, comme ils l'ont prétendu dans le cas de la vente de De Havilland. Ils n'ont pas pris en considération tous les autres aspects auxquels les Canadiens voulaient qu'ils jettent un coup d'oeil. Devant Les Arsenaux canadiens Limitée, ils ont pensé à la vente. Bien que ce soit une société rentable et qui fait l'orgueil du Canada, ils ont voulu la privatiser. En somme, ce que les actionnaires demandent, c'est d'attendre un peu, afin de savoir ce qu'en pense le président-directeur général et de constater comment vont se passer les transactions de ce genre à l'avenir.

M. le Président me signale qu'il ne me reste plus de temps. Je demande aux députés de pouvoir poursuivre, car j'entre dans le vif du sujet et cela me passionne.

Une voix: Non.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je me réjouis à nouveau de pouvoir aussi rapidement prendre part à ce très important débat sur le projet de loi C-87 qui en est à l'étape du rapport. En vertu de la motion à l'étude, la Chambre accorderait au gouvernement un peu plus de temps pour réfléchir à la question, la réexaminer et revenir sur sa position avant que la loi n'entre en vigueur.